

1792

FAC. 41, 32261

Case
Fnc

25597

T A R G E T,

Président du tribunal de Sainte Genevieve,
au peuple François, SALUT.

IL vient de paroître, sous mon nom, des observations sur le procès de Louis XVI, qui m'a voit fait l'honneur de me choisir pour l'un de ses défenseurs. On y excuse mon refus sur mon état actuel de délire et d'imbécillité; et pour que vous ne puissiez en douter, on m'y fait dire *que je suis républicain, que les autres défenseurs de Louis XVI le sont aussi.* Au lieu de me borner à l'impitoyable refus de sa confiance, on m'en prête le plus infâme abus. Je commence par le dépouiller de sa couronne, pour applanir à ses ennemis la principale difficulté du projet qu'ils ont formé de lui ôter la vie. Je prononce *que sa royauté s'est évanouie comme un songe, qu'il n'y a plus de roi en France et qu'il n'y en aura plus;* et si j'incline à le laisser vivre, ce n'est que par des considérations injurieuses et absurdes. J'observe *qu'il ne seroit pas raisonnable de punir en sa personne le dernier des crimes possibles.* J'ajoute *que si, par impossible, l'idée de la royauté pouvoit renaître un jour, il est important de le garder là, pour épouvanter les ambitieux de sa race.*

Peuple François, je ne me souviens pas d'a-

voir jamais eu beaucoup d'esprit ; mais très-certainement je n'ai jamais été réduit à ce degré de stupidité. Je me garderai donc bien de prévenir votre jugement sur la prétendue république. C'est à vous seul à décider comment vous voulez être gouverné. L'expérience doit vous avoir suffisamment appris lequel vaut mieux pour vous de vivre sous un seul roi, comme vos peres, depuis 1400 ans ou sous l'hydre à 3 ou 4000 têtes, qui vous déchire depuis près de trois ans, et qui aura bientôt achevé de vous dévorer. J'attendrai que, libres de toute séduction et de toute contrainte, séparés d'avec ceux qui n'ont ni feu ni lieu, ni par conséquent aucun intérêt à la tranquillité de l'état, et débarrassés des bayonnettes qui nous environnent, les propriétaires du territoire François, et des magasins ou comptoirs d'où sort l'aisance nationale, même ceux de nos freres que de trop justes allarmes ont forcé d'émigrer, et à qui vous accorderez sauve-garde, se soient rassemblés dans le lieu de leur résidence; ce qu'ils seront tenus de faire dans le délai qui leur sera fixé, à peine de bannissement et de confiscation. Alors si la pluralité des suffrages veut la république, je serai républicain.

Dans ce cas-là même je vous conseillerai de procurer au roi et à sa famille une existence honorable en terre étrangere ; c'est ainsi qu'en ont usé toutes les nations généreuses, même envers des rois convaincus de tyrannie.

En attendant il faut aller au plus pressé, j'adopte de toute mon ame sur le jugement du procès de Louis XVI.

1^o. Les moyens de nullité résultans de ce qu'il n'y a encore ni plainte rédigée, ni accusateur, ni juges connus.

2°. Les moyens de récusation proposés contre ceux qui se disent juges, dans le cas même où vous les reconnoîtriez pour tels.

Je ne suis pas tellement infatué de ma constitution que j'en veuille à mes successeurs de ce qu'après en avoir juré l'observation sous peine de mort, ils l'ont tout-à-coup foulée aux pieds et traitée avec outrage. Je leur passe même de s'être glissés la plupart avec des étrangers dans la convention qui les remplace. Mais, peuple François, vous n'avez envoyé cette convention que pour prononcer sur ma malheureuse constitution, et nullement sur la personne de Louis XVI. Qu'elle en fabrique une nouvelle, qu'elle y établisse, si bon lui semble, de nouveaux tribunaux, et de nouvelles peines contre les crimes d'état; mais qu'elle laisse aux juges la fonction de juger.

Quand même vous l'auriez constituée juge, il n'y a point de condition plus essentielle pour l'exercice de cette auguste fonction que l'impartialité, ni de plus juste cause d'exclusion que de s'être ouvert par des menaces avant le jugement. C'est l'indice le plus démonstratif de la passion. Or, la plupart des membres de l'assemblée actuelle, ont manifesté publiquement à la tribune, et par des opinions imprimées, la haine la plus implacable contre Louis XVI. Quelques-uns même se sont imposés la nécessité de le faire périr, pour éviter le châtement des calomnies et des machinations atroces dont ils sont coupables envers lui.

Vous n'ignorez plus d'où partent les insurrections projetées à Charenton, qui ont éclaté à Paris le 20 juin et 10 août dernier, et les meurtres exécrables des 2 septembre et jours suivans; tous forfaits pour lesquels on a si scéléatement emprunté le nom des deux fauxbourgs *St.-An-*

toine et St.-Marceau, qui n'y ont aucune part.

Supposons qu'aulieu de se réfugier dans le sein de l'assemblée, Louis XVI eût combattu ses agresseurs, et repoussé la force par la force; admettons l'hypothèse et mettons nous à sa place. Que diriez-vous si une troupe de brigands et d'assassins, après avoir complotté dans un cabaret le meurtre de votre famille, et le pillage de votre maison, fendoit chez vous avec des haches, des piques, des faux et des fusils, qu'ensuite après avoir emporté vos meubles, outragé vos femmes et vos enfans, manqué son coup sur votre personne, elle vous fit un crime de votre résistance, et se dressât à elle-même un tribunal, pour vous y faire subir par l'interposition d'un bourreau, la mort qu'elle vous avoit offerte immédiatement; seroit-ce là un jugement? Ne seroit-ce pas plutôt la plus abominable profanation des formes sacrées de la justice, endossées monstrueusement à un assassinat prémédité. O mes concitoyens! mes amis, mes frères, la loyauté françoise peut-elle souffrir de pareilles horreurs? n'hésitons donc pas à récuser pour Louis XVI tous les conspirateurs qui ont levé le masque.

Il y va de notre honneur et peut-être du salut de la France. Vous êtes d'ailleurs bien sûrs qu'on vous écouterà. Quoique l'assemblée ait beaucoup excédé ses pouvoirs, il y reste encore assez d'honnêtes gens pour expulser de son sein des hommes si indignes de la confiance publique.

Quand cela sera fait, s'il se présente un accusateur public, nous discuterons à loisir les chefs d'accusation, et vous verrez si c'est Louis XVI qui a besoin d'amnistie.